



VOUS ÊTES

en contact

AVEC UNE FEMME

VICTIME ? DE VIOLENCES



CONSEILS pour **AIDER** et
ORIENTER les femmes
victimes de violences

www.orientationviolences.hubertine.fr



SOLIDARITÉ
Femmes
VIOLENCES FEMMES INFO
3919
APPEL ANONYME ET GRATUIT



Une femme qui s'adresse
à vous est peut-être
victime de violences ?

1 femme sur 3 a été victime de violences physiques ou sexuelles
au moins une fois dans sa vie depuis l'âge de 15 ans.¹

► QUELLES VIOLENCES ?

Qu'elles s'exercent dans la sphère publique ou privée, les violences faites aux femmes prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques.

Elles se manifestent à travers des paroles, des comportements, des attitudes : **violences au sein du couple, de la famille, au travail, ou à l'université ; viols et agressions sexuelles, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés, prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle, esclavage moderne etc.**



/ **Soyez particulièrement vigilant-e** si une femme est désorientée, épuisée, repliée sur elle-même.

/ **Cependant, les signes ne sont pas toujours visibles** du fait de la honte et la culpabilité ressenties par les victimes. Derrière une demande de logement, d'aide financière, de soins ou d'IVG, des troubles du sommeil, une démarche de divorce, ou encore un mal-être au travail... peut se cacher une situation de violences.

/ **N'hésitez pas à demander aux femmes si elles vivent ou ont vécu des violences.**

/ **Interroger systématiquement** les femmes sur l'existence de violences permet de les détecter de manière efficace et améliore la prise en charge de ces femmes.

**QUELLE QUE SOIT
VOTRE PROFESSION,**
vous pouvez agir simplement
pour aider ces femmes.

**Déculpabilisez-la,
rassurez-la**

Dites-lui que des professionnels
et professionnelles spécialisés
peuvent l'aider à s'en sortir

« Je vous crois »

« Vous n'y êtes pour rien »

« L'agresseur est le seul
responsable »

« La loi interdit et punit les
violences »

Sachez que les femmes victimes peuvent être écoutées et conseillées gratuitement et anonymement en appelant le **3919 « Violences Femmes Info »**, numéro national d'information pour les femmes victimes de violences.

↓ **Orientez-la** ↓

VERS UNE
STRUCTURE SPÉCIALISÉE
POUR UNE ÉCOUTE ET UN ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE, SOCIAL, PSYCHOLOGIQUE,
ET/OU MÉDICAL ADAPTÉ.



CONSULTEZ EN LIGNE LA CARTOGRAPHIE POUR IDENTIFIER
CES STRUCTURES SPÉCIALISÉES À PROXIMITÉ :

www.orientationviolences.hubertine.fr

Plus de **400** dispositifs associatifs d'accueil,
d'accompagnement et d'hébergement des
femmes victimes de violences en Île-de-France

¹ Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE, FRA, 2014.

Face à une femme ou une jeune fille victime de violences : quelles attitudes professionnelles adopter ?

EN TANT QUE :

TRAVAILLEUR / TRAVAILLEUSE SOCIAL,
MÉDECIN ET PROFESSIONNEL / PROFESSIONNELLE DE SANTÉ,
AVOCAT / AVOCATE,
POLICIER / POLICIÈRE,
GENDARME,
MAGISTRAT / MAGISTRATE,
PROFESSIONNEL / PROFESSIONNELLE DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE...

**Votre rôle est essentiel dans
l'accueil et l'orientation des
femmes victimes de violences.**
*En libérant sa parole, vous lui
permettez de sortir de l'isolement
et d'être reconnue comme victime.*



Créez un cadre sécurisant

L'entretien doit avoir lieu en privé et de manière confidentielle, c'est-à-dire : en l'absence de tous les membres de la famille ; veillez à limiter les allées et venues autour d'elle ; demandez-lui si elle souhaite garder la porte ouverte ou non ; si elle veut être assise ou debout...



Adoptez une écoute active et bienveillante

Souvenez-vous qu'elle a subi, récemment ou non, un traumatisme, et qu'elle n'a pas été entendue ni respectée dans ses volontés. Donnez du crédit à sa parole. Déculpabilisez et rassurez la victime en disant : « Je vous crois » « Vous n'y êtes pour rien » « L'agresseur est le seul responsable » « La loi interdit et punit les violences » « Je suis à votre disposition pour vous revoir quand vous le désirez » « D'autres professionnels et professionnelles spécialisés peuvent vous aider à vous en sortir »



Evaluez la situation pour identifier le danger encouru

N'hésitez pas à lui demander si elle a peur, si elle subit des menaces, des représailles, si elle est suivie, etc. afin de repérer une éventuelle situation de danger pour elle et/ou pour ses enfants.



Agissez à votre niveau

Si vous avez repéré une situation de violences, vous êtes légitime pour l'aider dans ses démarches. Pour savoir ce que vous pouvez faire à votre niveau, consultez les « fiches réflexes » par métier : trame de plainte, modèle de certificat, attestation etc. : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr>



Orientez vers des associations spécialisées

Pour sortir des violences, un accompagnement spécialisé pluri-professionnel est essentiel : juridique, social, psychologique, médical, hébergement...

À l'aide de la cartographie, orientez les femmes victimes de violences avec lesquelles vous êtes en contact vers des associations spécialisées qui savent répondre à leurs besoins spécifiques.

www.orientationviolences.hubertine.fr

Le numéro national gratuit d'information 3919 « Violences Femmes Info » est destiné aux femmes victimes de violence mais aussi aux professionnels et professionnelles.



Respectez son choix

Remettez-lui le numéro 3919 et/ou les coordonnées des dispositifs associatifs relevés dans la cartographie pour qu'elle puisse les contacter par elle-même.

Dans tous les cas : respectez son choix. Si elle ne veut pas porter plainte ou prendre contact avec les associations tout de suite, elle est décisionnaire.

Grâce à votre aide, elle saura qui contacter quand elle sera prête.

Pour aller plus loin...

APPUYEZ-VOUS SUR LA CARTOGRAPHIE POUR IDENTIFIER
VOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES SPÉCIALISÉS
DE PROXIMITÉ RECENSÉS DANS LA CARTOGRAPHIE.

www.orientationviolences.hubertine.fr

FORMEZ-VOUS

sur les violences faites
aux femmes pour
améliorer votre pratique
professionnelle :

*comprendre le cycle des violences,
les stratégies de l'agresseur,
le cadre de la loi, etc.*

/ **DES OUTILS PÉDAGOGIQUES D'AUTO-FORMATION**
à destination des professionnel-le-s sont réalisés par la
Mission interministérielle pour la protection des femmes
contre les violences et la lutte contre la traite des êtres
humains – MIPROF.

Consultez les documents en ligne sur :

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/2-Outils-pour-l-animation-sur-les.html>

Vous pouvez obtenir les liens de téléchargement et les
livrets en format numérique en écrivant à :
formation@miprof.gouv.fr

/ **DES SESSIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATIONS EXISTENT À PROXIMITÉ** : consultez la page
« s'informer et se former » sur le site de la cartographie.

/ **DES SESSIONS DE FORMATION SUR MESURE PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES À VOS ÉQUIPES PAR LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES RÉFÉRENCÉES DANS LA CARTOGRAPHIE** : consultez la page « s'informer et se former » sur le site de la cartographie.



Vous souhaitez davantage de ressources pour aller plus loin ?

Site gouvernemental sur les violences faites aux femmes :

→ www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France :

→ www.ile-de-france.gouv.fr/La-prefecture-et-vous/Particuliers/Droits-des-femmes/Quelles-ressources-pour-les-femmes-victimes-de-violences-en-Ile-de-France

Fédération Nationale Solidarité Femmes (en charge du 3919) :

→ www.solidaritefemmes.org

Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert :

→ www.centre-hubertine.auclert.fr